

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 093 280

②1 N° d'enregistrement national : 19 02049

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 D 40/00 (2019.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.02.19.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.09.20 Bulletin 20/36.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : REBOUL SAS Société par actions
simplifiée à associé unique — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ROULLIER Bastien et DOMY Michel.

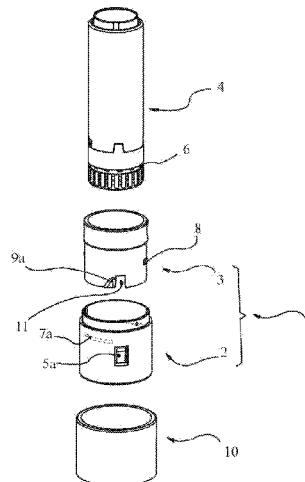
⑦3 Titulaire(s) : REBOUL SAS Société par actions simpli-
fiée à associé unique.

⑦4 Mandataire(s) : CAPRI.

⑤4 EMBASE D'UN ETUI COSMETIQUE.

⑤7 Embase (1) d'un étui cosmétique, destinée à l'enchâssement d'un cartouche amovible (4) comprenant une rainure périphérique (6) dans sa partie inférieure, et destinée à être emmanchée dans un conditionnement extérieur (10), l'embase (1) comprenant deux parties solidaires l'une avec l'autre selon un axe central, et mobiles selon un autre degré de liberté, destinée à adopter une position de verrouillage et de déverrouillage de la cartouche amovible (4), l'embase (1) comprenant un corps inférieur (2) comprenant une paroi latérale de révolution et une paroi de fond, et un manchon supérieur (3) creux comprenant un ergot (8) sur la face extérieure de sa paroi cylindrique, la partie inférieure du manchon supérieur (3) étant enchâssée dans le corps inférieur (2) selon un axe central, le corps inférieur (2) comprenant une patte flexible (5a) dirigée vers l'intérieur dans sa paroi latérale, l'extrémité libre de ladite patte flexible (5a) étant destinée à s'emboîter dans la rainure périphérique (6), le corps inférieur (2) comprenant une rainure de guidage (7a) de l'ergot (8), le manchon supérieur (3) comprenant un moyen de poussée de la patte flexible (5a) vers l'extérieur, de telle manière à ce que le maniement du manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2) est destiné au verrouillage ou au déverrouillage de la cartouche amovible (4) dans l'embase (1), par l'interaction du moyen de poussée

avec la patte flexible (5a).
Figure à publier avec l'abrégié : Fig. 1



FR 3 093 280 - A1



Description

Titre de l'invention : EMBASE D'UN ETUI COSMETIQUE

- [0001] La présente invention concerne une embase d'un étui cosmétique, en particulier pour des raisins de rouge à lèvres ou de crème labiale, ainsi qu'un étui cosmétique comprenant une telle embase assemblée à une cartouche amovible.
- [0002] Dans le domaine des étuis cosmétiques haut de gamme, comme dans les produits de grande consommation, dès qu'un bâton de produit cosmétique arrive en fin de vie, l'intégralité de l'étui est jetée au rebus.
- [0003] Un étui haut de gamme, généralement métallique, peut présenter une matière précieuse ou semi-précieuse, une forme, une sérigraphie et des traitements de surface particuliers. Lors de la consommation du raisin de rouge à lèvres, il est tout de même dommageable de se débarrasser de l'intégralité de l'étui cosmétique.
- [0004] Un besoin se fait ressentir de pouvoir soit recharger l'étui en produit cosmétique, soit d'utiliser divers rouges à lèvres de nuances différentes, tout en conservant le même conditionnement extérieur.
- [0005] De manière commune, un étui cosmétique est formé d'un conditionnement inférieur, dans lequel est assemblé une cartouche se présentant par une couronne inférieure solidaire ou intégrée à une gaine intérieure dans laquelle évolue un curseur destiné à recevoir un bâton de rouge à lèvres. La gaine intérieure est enchâssée dans une gaine extérieure, dont sa rotation entraîne le curseur dans un mouvement simultané de translation axiale et de rotation. Différents mécanismes tournants sont disponibles sur le marché. Usuellement, le curseur est muni de deux ergots diamétralement opposés, traversant chacun une lumière longitudinale de la gaine intérieure et étant emboîté chacun dans une rainure hélicoïdale agencée dans la gaine extérieure. La gaine extérieure étant communément enchâssée dans une chemise métallique.
- [0006] Notons également que ces cartouches sont communément équipées d'une rainure périphérique localisée au-dessus de la couronne inférieure, et d'un trou borgne, voir un trou débouchant, à son extrémité inférieure.
- [0007] La rainure périphérique et le trou précités sont communément utilisés pour la fixation d'un conditionnement inférieur, tel qu'explicité ci-après.
- [0008] Selon une alternative d'assemblage, un conditionnement inférieur est équipé d'un jonc circulaire intérieur destiné à la fixation en force avec la rainure périphérique du mécanisme.
- [0009] Selon une autre alternative d'assemblage, un conditionnement inférieur comprend des pattes d'attache rectilignes et flexibles, s'étendant perpendiculairement depuis sa paroi inférieure, et se prolongeant par des éléments d'enclipsage. L'enchâssement des pattes d'attache rectilignes dans la partie cylindrique de la couronne, ainsi que le

blocage des éléments d'enclipsage au niveau de l'extrémité supérieure de la partie cylindrique, permettent un assemblage permanent du conditionnement inférieur au mécanisme de l'étui cosmétique.

- [0010] Des étuis cosmétiques comprenant une cartouche amovible, ont été développés.
- [0011] Les documents US 3 623 821 et US 4 505 607, décrivent des cartouches amovibles et des conditionnements inférieurs réutilisables. Cependant, les structures des cartouches amovibles sont spécifiquement adaptées aux structures des conditionnements inférieurs correspondants.
- [0012] Le document FR 2 908 964 décrit un étui cosmétique muni d'une cartouche amovible dans laquelle est enchâssée en force une enveloppe externe. La cartouche se présente par un mécanisme comprenant une couronne conventionnelle, telle que décrite précédemment, tandis que l'enveloppe externe est pourvue d'une excroissance axiale interne, ayant une surface de révolution destinée à s'assujettir par pression au contact de la surface interne de la partie cylindrique de la couronne.
- [0013] La partie saisissable de la chemise extérieure en saillie du conditionnement extérieur est relativement courte. Exercer une force suffisante pour désolidariser le mécanisme du conditionnement extérieur par la traction de la chemise extérieure n'est pas aisé, notamment parce que la couronne est insérée en force dans le conditionnement inférieur. Désolidariser la couronne du conditionnement inférieur, de par la pression exercée à la fois contre la paroi intérieure et contre l'excroissance axiale interne enchâssée dans la partie cylindrique de la couronne, rend le changement de cartouche amovible difficile.
- [0014] La présente invention propose une embase destinée à être solidariser à un conditionnement inférieur et destinée au remplacement de cartouche amovible, permettant de pallier les inconvénients précités.
- [0015] Ainsi, l'embase d'un étui cosmétique, selon l'invention, est destinée à l'enchâssement d'un cartouche amovible comprenant une rainure périphérique dans sa partie inférieure, et destinée à être emmanchée dans un conditionnement extérieur, l'embase comprenant deux parties solidaires l'une avec l'autre selon un degré de liberté et mobiles selon un autre degré de liberté, destinée à adopter une position de verrouillage et de déverrouillage de la cartouche amovible, l'embase comprenant un corps inférieur comprenant une paroi latérale de révolution et une paroi de fond, et un manchon supérieur creux comprenant un ergot sur la face extérieure de sa paroi cylindrique, la partie inférieure du manchon supérieur étant enchâssée dans le corps inférieur selon un axe central, le corps inférieur comprenant une patte flexible dirigée vers l'intérieur dans sa paroi latérale, l'extrémité libre de ladite patte flexible étant destinée à s'emboîter dans la rainure périphérique, le corps inférieur comprenant une rainure de guidage de l'ergot, le manchon supérieur comprenant un moyen de poussée

de la patte flexible vers l'extérieur, de telle manière à ce que le maniement du manchon supérieur par rapport au corps inférieur est destiné au verrouillage ou au déverrouillage de la cartouche amovible dans l'embase, par l'interaction du moyen de poussée avec la patte flexible.

- [0016] Selon des modes de réalisation, le moyen de poussée est une rampe d'appui dirigée vers la face intérieure de la paroi latérale du corps inférieur.
- [0017] Selon un mode de réalisation, la patte flexible est une patte flexible haute dont son extrémité libre est dirigée vers la paroi de fond.
- [0018] Selon le mode de réalisation précédent, la rainure de guidage est une rainure de guidage latérale localisée sur une portion de la circonférence de la paroi latérale du corps supérieur.
- [0019] Précisons que selon le mode de réalisation précédent, le manchon supérieur comprend une fenêtre débouchant à son extrémité inférieure, le moyen de poussée est une rampe d'appui latérale se présentant par une des faces transversales de la fenêtre qui est biseautée, le biseau étant dirigé vers la face intérieure de la paroi latérale du corps supérieur.
- [0020] Selon un autre mode de réalisation, la rainure de guidage est une rainure de guidage verticale orientée de manière parallèle à l'axe central.
- [0021] Selon le mode de réalisation précédent, le moyen de poussée est la circonférence de l'extrémité inférieure du manchon supérieur.
- [0022] Selon le mode de réalisation précédent, le moyen de poussée est une rampe d'appui circonférentielle, à savoir que l'extrémité inférieure de la paroi cylindrique du manchon supérieur est biseautée, le biseau étant dirigé vers l'extérieur, à savoir en regard de la face intérieure de la paroi latérale du corps inférieur.
- [0023] Selon un mode d'exécution, la patte flexible est une patte flexible basse dont son extrémité libre est dirigée à l'opposé de la paroi de fond, la rainure de guidage est une rainure de guidage verticale orientée de manière parallèle à l'axe central.
- [0024] Selon le mode d'exécution précédent, le manchon supérieur comprend une découpe débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur, à savoir destinée à déboucher en direction de la paroi de fond du corps inférieur.
- [0025] Notons que selon le mode d'exécution précédent, la découpe a une forme de L inversé, à savoir une découpe axiale débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur et se prolongeant par une seconde partie, matérialisée par une découpe transversale, agencée perpendiculairement à la première partie, le moyen de poussée étant matérialisé par la face inférieure de la découpe transversale.
- [0026] Précisons que selon le mode d'exécution précédent, la face inférieure de la découpe transversale est biseautée, formant une rampe d'appui transversale destinée à être mise sous contrainte contre la surface inférieure de la patte flexible basse lors du déver-

rouillage.

[0027] L'invention concerne également un étui cosmétique comprenant un conditionnement extérieur emmanché autour d'une embase selon l'invention, et une cartouche amovible comprenant une rainure périphérique apte à être engagée par l'extrémité libre d'une patte flexible, la cartouche amovible étant enchâssée dans l'embase.

[0028] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

[0029] Les figures 1 à 7 sont des vues d'une partie d'un étui cosmétique, selon un mode de réalisation.

[0030] [fig.1]

est une vue en perspective éclatée.

[0031] [fig.2]

est une vue de face partielle assemblée dans une position de verrouillage.

[0032] [fig.3]

est une vue en coupe selon A-A de la figure 2.

[0033] [fig.4]

est une vue en grossissement de la figure 3 au niveau d'une patte flexible.

[0034] [fig.5]

est une vue de face partielle assemblée dans une position de déverrouillage.

[0035] [fig.6]

est une vue en coupe selon A-A de la figure 5.

[0036] [fig.7]

est une vue en grossissement de la figure 6 au niveau d'une patte flexible.

[0037] Les figures 8 à 14 sont des vues d'une partie d'un étui cosmétique, selon un autre mode de réalisation.

[0038] [fig.8]

est une vue en perspective éclatée.

[0039] [fig.9]

est une vue de face partielle assemblée dans une position de déverrouillage.

[0040] [fig.10]

est une vue en coupe selon A-A de la figure 9.

[0041] [fig.11]

est une vue en grossissement de la figure 10 au niveau d'une patte flexible.

[0042] [fig.12]

est une vue de face partielle assemblée dans une position de verrouillage.

[0043] [fig.13]

est une vue en coupe selon A-A de la figure 12.

- [0044] [fig.14]
est une vue en grossissement de la figure 13 au niveau d'une patte flexible.
- [0045] Les figures 15 à 21 sont des vues d'une partie d'un étui cosmétique, selon un autre mode de réalisation.
- [0046] [fig.15]
est une vue en perspective éclatée.
- [0047] [fig.16]
est une vue de face partielle assemblée dans une position de déverrouillage.
- [0048] [fig.17]
est une vue en coupe selon A-A de la figure 16.
- [0049] [fig.18]
est une vue en grossissement de la figure 17 au niveau d'une patte flexible.
- [0050] [fig.19]
est une vue de face partielle assemblée dans une position de verrouillage.
- [0051] [fig.20]
est une vue en coupe selon A-A de la figure 19.
- [0052] [fig.21]
est une vue en grossissement de la figure 20 au niveau d'une patte flexible.
- [0053] Ainsi, l'embase (1) selon l'invention est destinée à être emmanchée autour d'une cartouche amovible (4) et à s'enchâsser dans un conditionnement extérieur (10).
- [0054] Ajoutons que l'embase (1) selon l'invention permet un assujettissement amovible de la cartouche par l'extérieur, à contrario d'une fixation par le trou central de cette dernière.
- [0055] Notons que l'embase (1) est destinée à être solidarisée au conditionnement extérieur (10), tandis que la cartouche amovible (4) est telle que son appellation l'indique amenée à être solidarisée à l'embase (1) de manière amovible.
- [0056] Précisons que les différents éléments d'un étui cosmétique sont des pièces de révolution emboîtées axialement selon un axe central (X, X'), correspondant à l'axe de rotation ou de translation du mécanisme de la cartouche amovible (4), à savoir l'axe de déplacement du raisin de produit cosmétique.
- [0057] Ajoutons que l'embase (1) peut adopter deux positions, à savoir une position de verrouillage et une position de déverrouillage de la cartouche amovible (4).
- [0058] L'embase (1) comprend deux parties solidarisées l'une avec l'autre selon un degré de liberté et sont mobiles l'une par rapport à l'autre selon un autre degré de liberté.
- [0059] Notons que l'embase (1) comprend un corps inférieur (2) emmanché autour d'un manchon supérieur (3).
- [0060] Le corps inférieur (2) comprend une patte flexible (5a, 5b) dirigée vers l'intérieur, à savoir en direction de l'axe central (X, X').

- [0061] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 7, le corps inférieur (2) comprend trois pattes flexibles (5) régulièrement réparties sur la circonférence intérieure de sa paroi latérale de révolution.
- [0062] Selon les modes de réalisation illustrés aux figures 8 à 21, le corps inférieur (2) comprend six pattes flexibles (5), agencées deux à deux de manière diamétralement opposée.
- [0063] Précisons qu'une patte flexible (5a, 5b) prend naissance sur la paroi latérale du corps inférieur (2) et est bordée par une ouverture, permettant sa mobilité dans la paroi latérale, lors du maniement de l'embase (1).
- [0064] Précisons que l'extrémité libre de la patte flexible (5a, 5b) se termine par une saillie (5c) dirigée perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement à l'axe central (X, X'), et est apte à engager la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4).
- [0065] L'engagement de l'extrémité libre de la patte flexible (5a, 5b) dans la rainure périphérique (6) permet de bloquer en translation, par rapport à l'axe central (X, X'), l'embase (1) à la cartouche amovible (4).
- [0066] En d'autres termes, dans la position de verrouillage de la cartouche amovible (4) dans l'embase (1), l'extrémité libre de la patte flexible (5a, 5b) est engagée dans la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4), assurant son assujettissement en translation.
- [0067] Dans la position de déverrouillage de la cartouche amovible (4), la partie basse du manchon supérieur (3) est mise sous contrainte contre la patte flexible (5a, 5b) la déplaçant vers l'extérieur et la désengageant de la rainure périphérique (6), permettant le retrait de la cartouche amovible (4) de l'étui cosmétique, tel qu'explicité plus en détail dans la suite de la description.
- [0068] Notons également que le corps inférieur (2) comprend une rainure de guidage (7a, 7b) sur la face intérieure de sa paroi latérale, destinée à être engagée par un ergot (8) localisé sur la face extérieure du manchon supérieur (3).
- [0069] Précisons que le manchon supérieur (3) comprend deux ergot (8) diamétralement opposés.
- [0070] La rainure de guidage (7a, 7b) est orientée suivant le degré de liberté entre le corps inférieur (2) et le manchon supérieur (3), telle qu'explicitée plus en détail dans la suite de la description.
- [0071] Notons également que selon les modes de réalisation illustrés, le corps inférieur (2) se présente sous la forme d'une cuvette, comprenant une paroi latérale de révolution et avantageusement une paroi de fond agencée perpendiculairement à l'axe central (X, X').
- [0072] Précisons que selon les modes de réalisation illustrés, la paroi de fond est complète, mais il pourrait en être autrement, la paroi de fond peut être partielle et représentée par

un rebord intérieur.

- [0073] Selon les modes de réalisation illustrés, une patte flexible (5a, 5b) est une patte flexible dite haute ou une patte flexible dite basse, telles qu'explicitées ci-après.
- [0074] Selon les modes de réalisation illustrés aux figures 1 à 14, le corps inférieur (2) comprend une patte flexible haute (5a).
- [0075] Selon les modes de réalisation précédents, la base d'une patte flexible haute (5a) est localisée sur la paroi latérale du corps inférieur (2), tandis que son extrémité est dirigée vers le bas, à savoir orientée vers la paroi de fond, à l'opposé de la sortie du raisin de l'étui cosmétique, de telle manière à ce que l'extrémité d'une lamelle flexible haute (5a) soit apte à interagir avec la rainure périphérique (6) d'une cartouche amovible (4).
- [0076] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 14 à 21, le corps inférieur (2) comprend une patte flexible basse (5b).
- [0077] Selon le mode de réalisation précédent, la base d'une patte flexible basse (5b) est localisée sur la paroi latérale du corps inférieur (2), tandis que son extrémité est dirigée vers le haut, à savoir orientée dans une direction opposée à la paroi de fond, de telle manière à ce que l'extrémité d'une lamelle flexible basse (5b) soit apte à interagir avec la rainure périphérique (6) d'une cartouche amovible (4).
- [0078] Ajoutons que le manchon supérieur (3) comprend un moyen de poussée de la patte flexible (5a, 5b) vers l'extérieur.
- [0079] Rappelons que la manipulation du manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2) engendre l'engagement ou le désengagement de la patte flexible (5a, 5b) dans la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4).
- [0080] Selon les modes de réalisation illustrés, le moyen de poussée est une rampe d'appui (9a, 9b, 9c).
- [0081] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 7, le manchon supérieur (3) comprend dans sa paroi cylindrique, une fenêtre (11) débouchant vers l'extrémité inférieur du manchon supérieur (3), à savoir destinée à déboucher en direction de la paroi de fond du corps inférieur (2), en regard d'une patte flexible haute (5a).
- [0082] Selon le mode de réalisation précédent, le manchon supérieur (3) comprend trois fenêtres (11) régulièrement réparties sur sa circonférence, destinées à se positionner en regard des pattes flexibles hautes (5a) du corps inférieur (2).
- [0083] Selon le mode de réalisation précédent, le manchon supérieur (3) comprend une rampe d'appui latérale (9a) se matérialisant par un rétrécissement de l'épaisseur de sa paroi cylindrique en direction de la fenêtre (11) agencée en correspondance.
- [0084] En d'autres termes, une des faces transversales de la fenêtre (11) est biseautée, de telle manière à ce que l'épaisseur de la paroi cylindrique la plus faible soit dirigée en direction de la paroi de fond du corps inférieur (2).
- [0085] En d'autres termes, la rampe d'appui latérale (9a) est un biseau dirigé vers la face in-

térieure de la paroi latérale du corps inférieur (2).

- [0086] Ajoutons que selon le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 7, le corps inférieur (2) comprend une rainure de guidage latérale (7a) localisée sur une portion de la circonférence de sa paroi latérale, à savoir que le profil courbe de la rainure de guidage latérale (7a) peut être compris dans un plan perpendiculaire à l'axe central (X, X').
- [0087] Les extrémités de la rainure de guidage latérale (7a) jouant le rôle de butées d'extrémités de l'ergot (8) du manchon supérieur (3) agencé en correspondance, limitant le mouvement de rotation des pièces constitutives de l'embase (1).
- [0088] Ainsi, dans une position de verrouillage, la rotation du manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2) selon la course délimitée par la longueur de la rainure de guidage latérale (7a), permet de par la présence de la rampe d'appui latérale (9a) de fléchir la patte d'appui haute (5a) en regard de la fenêtre (11) agencée en correspondance, vers l'extérieur et de désengager l'extrémité libre de la patte flexible haute (5a) de la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4).
- [0089] Précisons donc qu'en position de verrouillage, la fenêtre (11) est localisée en regard d'une patte flexible haute (5a), tandis qu'en position de déverrouillage, c'est la paroi cylindrique du manchon extérieur (3) qui est localisée en regard de la patte flexible haute (5a), mettant sous contrainte vers l'extérieur cette dernière.
- [0090] Plus précisément, le positionnement de l'ergot (8) à une extrémité de la rainure de guidage latérale (7a) correspond à la position de verrouillage, tandis que le positionnement de l'ergot (8) à l'autre extrémité correspond à la position de déverrouillage, par la rotation du manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2).
- [0091] Ainsi, de par la rainure de guidage latérale (7a), le manchon supérieur (3) est bloqué en translation et est libre en rotation selon l'axe central (X, X') par rapport au corps inférieur (2) selon un débattement déterminé par la longueur de la rainure de guidage latérale (7a).
- [0092] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 8 à 14, le manchon supérieur (3) comprend une rampe d'appui circonférentielle (9b) à son extrémité inférieure, à savoir que l'extrémité inférieure de sa paroi cylindrique est biseautée, le biseau étant dirigé vers l'extérieur, à savoir en regard de la face intérieure de la paroi latérale du corps inférieur (2).
- [0093] Selon le mode de réalisation précédent, le corps inférieur (2) comprend une rainure de guidage verticale (7b) orientée de manière parallèle à l'axe central (X, X'), bloquant en rotation le manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2), et rendant ces deux derniers éléments libres en translation selon l'axe central (X, X') selon une course déterminée par la longueur de la rainure de guidage verticale (7b).
- [0094] Ainsi, en position de verrouillage, le manchon supérieur (3) est en position haute par rapport au corps inférieur (2), à savoir que l'ergot (8) est en butée haute de la rainure

de guidage verticale (7b), la patte flexible haute (5a) étant engagée dans la rainure périphérique (6), tandis qu'en position de déverrouillage l'ergot (8) est en butée basse de la rainure de guidage verticale (7b), la rampe d'appui circonférentielle (9b) étant mise sous contrainte contre la patte flexible haute (5a), dirigeant cette dernière vers l'extérieur, l'extrémité libre de la patte flexible haute (5a) étant désengagée de la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4), permettant son retrait de l'embase (1).

[0095] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 15 à 21, le manchon supérieur (3) comprend dans sa paroi cylindrique, une découpe (12) débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3), à savoir destinée à déboucher en direction de la paroi de fond du corps inférieur (2), en regard d'une patte flexible basse (5b).

[0096] Précisons que la découpe (12) a une forme de L inversé, à savoir que qu'elle comprend une première partie équivalente à la fenêtre (11) précitée, à savoir une découpe axiale (12a) débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3) et se prolongeant par une seconde partie, matérialisée par une découpe transversale (12b), agencée perpendiculairement à la première partie.

[0097] En d'autres termes, la découpe (12) comprend deux portions de découpes communicantes, à savoir une découpe axiale (12a) et une découpe transversale (12b), qui peuvent être représentées par deux fenêtres jointes afin de former un L inversé.

[0098] Selon une caractéristique la face inférieure matérialisant la découpe transversale (12b), en opposition de l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3), est biseautée, afin de former une rampe d'appui transversale (9c).

[0099] Notons que l'assemblage de l'embase (1) selon le mode de réalisation illustré aux figures 15 à 21, consiste en l'enchâssement du manchon supérieur (3) dans le corps inférieur (2) par l'emboîtement d'une découpe axiale (12a) en périphérie d'une patte flexible basse (5b), puis un mouvement de rotation afin de positionner la patte flexible basse (5b) en regard de la découpe transversale (12b) et d'engager l'ergot (8) dans la rainure de guidage verticale (7b).

[0100] Ainsi, en position de verrouillage, le manchon supérieur (3) est en position basse par rapport au corps inférieur (2), à savoir que l'ergot (8) est en butée basse de la rainure de guidage verticale (7b), l'extrémité libre de la patte flexible basse (5b) étant engagée dans la rainure périphérique (6), tandis qu'en position de déverrouillage l'ergot (8) est en butée haute de la rainure de guidage verticale (7b), la rampe d'appui transversale (9c) étant mise sous contrainte contre la surface inférieure de la patte flexible basse (5b), dirigeant cette dernière vers l'extérieur, l'extrémité libre de la patte flexible basse (5b) étant désengagée de la rainure périphérique (6) de la cartouche amovible (4), permettant son retrait de l'embase (1).

[0101] Précisons que le déverrouillage de la cartouche amovible (4) selon le mode de réa-

lisation précédent, est réalisé par l'écartement des éléments constitutifs de l'embase (1), à savoir un mouvement opposé à celui réalisé dans le mode de réalisation illustré aux figures 8 à 14.

- [0102] Selon une caractéristique supplémentaire, la paroi latérale du corps inférieur (2) comprend deux sections créant un épaulement à son extrémité supérieure. La section supérieure la plus faible étant destinée à être emmanchée par un capot de protection de l'étui cosmétique en regard du conditionnement inférieur (10), tandis que l'épaulement sert de butée d'enclipsage au capot de protection.
- [0103] Il est entendu par conditionnement extérieur et capot de protection, les éléments constitutifs du packaging de l'étui cosmétique.
- [0104] A cet effet, la face extérieure de la section supérieure de la paroi latérale du corps inférieur (2) comprend des saillies latérales destinées à contribuer à l'assujettissement du capot de protection à l'embase (1) et par extension au conditionnement inférieur (10).
- [0105] Selon une caractéristique, le corps inférieur (2) comprend dans sa partie inférieure, un épaulement intérieur localisé à l'extrémité inférieure d'une patte flexible (5a, 5b), créant une face interne à l'extrémité inférieure du corps inférieur (2).
- [0106] Selon la caractéristique précédente, l'épaulement inférieur permet d'obtenir une section intérieure de plus faible diamètre, délimité par la face interne précitée, destinée à épouser la circonférence de l'extrémité inférieure de la cartouche amovible (4) munie de manière commune de godrons.
- [0107] Selon une caractéristique supplémentaire, afin que l'embase (1) soit solidaire en rotation avec la cartouche amovible, le corps inférieur (2) comprend un moyen de blocage en rotation du corps inférieur (2) à la cartouche amovible (4).
- [0108] Selon la caractéristique précédente, la surface interne du corps inférieur (2) comprend une nervure intérieure dirigée de manière parallèle par rapport à l'axe central (X, X'), destinée à interagir avec une rainure formée par la jonction de deux godrons.
- [0109] Selon les modes de réalisation illustrés, le corps inférieur (2) comprend deux nervures intérieures diamétralement opposées.
- [0110] Ainsi la cartouche amovible (4) est assujettie à l'embase (1) en rotation par les nervures intérieures du corps inférieur (2), et en translation selon l'axe central (X, X') par au moins une patte flexible (5a, 5b).
- [0111] Selon une caractéristique complémentaire, le manchon supérieur (3) comprend deux parties ayant toutes deux un même diamètre intérieur, mais deux diamètres extérieurs différents, à savoir que la partie supérieure a un diamètre plus important que celui de la partie inférieure destinée à être enchâssée dans le corps inférieur (2).
- [0112] Il est entendu que la partie supérieure du manchon supérieur (3) est destinée à faire

saillie à l'extérieur du conditionnement inférieur (10).

[0113] Selon la caractéristique précédente, la partie supérieure du manchon supérieur (10) a une forme convexe, afin de faciliter la préhension de cette dernière et faciliter le maniement de l'embase (1).

[0114] L'embase (1) étant destinée à être solidarisée à un conditionnement inférieur (10), le maniement du conditionnement inférieur (10) et de la cartouche amovible (4) enclenche le fonctionnement du mécanisme de la cartouche amovible (4), faisant sortir ou entrer le raisin, tandis que le maniement du conditionnement inférieur (10) et du manchon supérieur (3) permet le verrouillage ou le déverrouillage de la cartouche amovible (4) dans l'embase (1).

[0115] Notons que les figures 3, 6, 10, 13, 17 et 20 illustrent deux positions du godet du mécanisme de la cartouche amovible, à savoir que sur chacune des figures précitées les positions d'extrémité haute et basse du godet destiné à recevoir un produit cosmétique sont représentées.

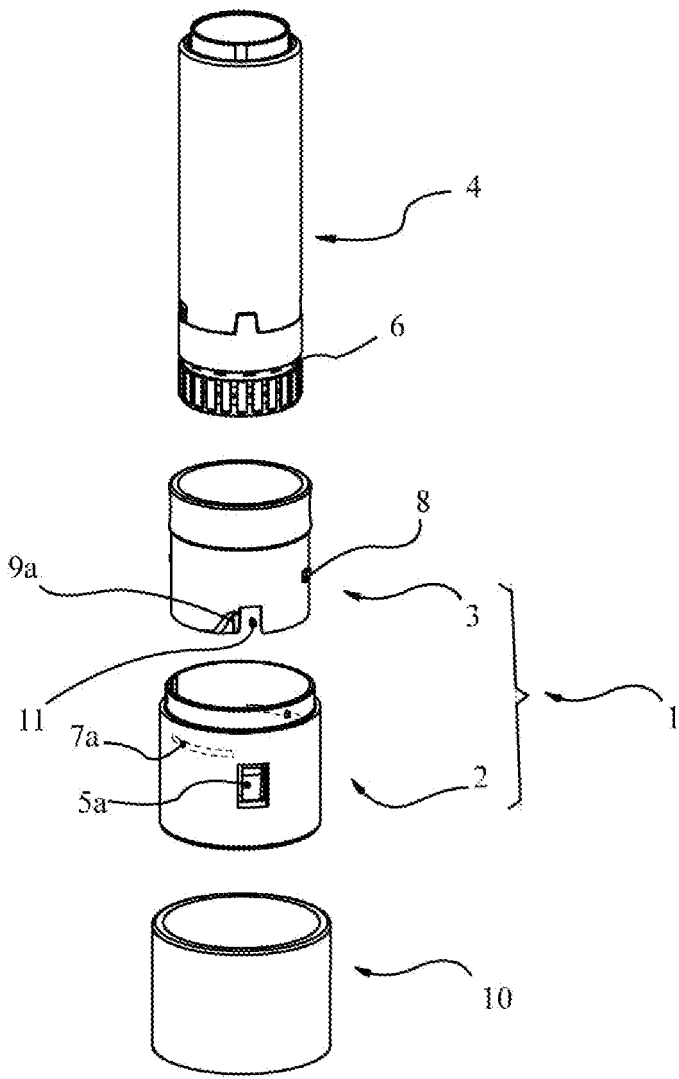
Revendications

- [Revendication 1] Embase (1) d'un étui cosmétique, destinée à l'enchâssement d'un cartouche amovible (4) comprenant une rainure périphérique (6) dans sa partie inférieure, et destinée à être emmanchée dans un conditionnement extérieur (10), l'embase (1) comprenant deux parties solidaires l'une avec l'autre selon un degré de liberté et mobiles selon un autre degré de liberté, destinée à adopter une position de verrouillage et de déverrouillage de la cartouche amovible (4), l'embase (1) comprenant un corps inférieur (2) comprenant une paroi latérale de révolution et une paroi de fond, et un manchon supérieur (3) creux comprenant un ergot (8) sur la face extérieure de sa paroi cylindrique, la partie inférieure du manchon supérieur (3) étant enchâssée dans le corps inférieur (2) selon un axe central (X, X'), le corps inférieur (2) comprenant une patte flexible (5a, 5b) dirigée vers l'intérieur dans sa paroi latérale, l'extrémité libre de ladite patte flexible (5a, 5b) étant destinée à s'emboîter dans la rainure périphérique (6), le corps inférieur (2) comprenant une rainure de guidage (7a, 7b) de l'ergot (8), le manchon supérieur (3) comprenant un moyen de poussée de la patte flexible (5a, 5b) vers l'extérieur, de telle manière à ce que le maniement du manchon supérieur (3) par rapport au corps inférieur (2) est destiné au verrouillage ou au déverrouillage de la cartouche amovible (4) dans l'embase (1), par l'interaction du moyen de poussée avec la patte flexible (5a, 5b).
- [Revendication 2] Embase (1) selon la revendication 1, caractérisée en ce que le moyen de poussée est une rampe d'appui (9a, 9b, 9c) dirigée vers la face intérieure de la paroi latérale du corps inférieur (2).
- [Revendication 3] Embase (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la patte flexible est une patte flexible haute (5a) dont son extrémité libre est dirigée vers la paroi de fond.
- [Revendication 4] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la rainure de guidage est une rainure de guidage latérale (7a) localisée sur une portion de la circonférence de la paroi latérale du corps supérieur (2).
- [Revendication 5] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le manchon supérieur comprend une fenêtre (11) débouchant à son extrémité inférieure, le moyen de poussée est une rampe d'appui latérale (9a) se présentant par une des faces transversales de la fenêtre (11) qui

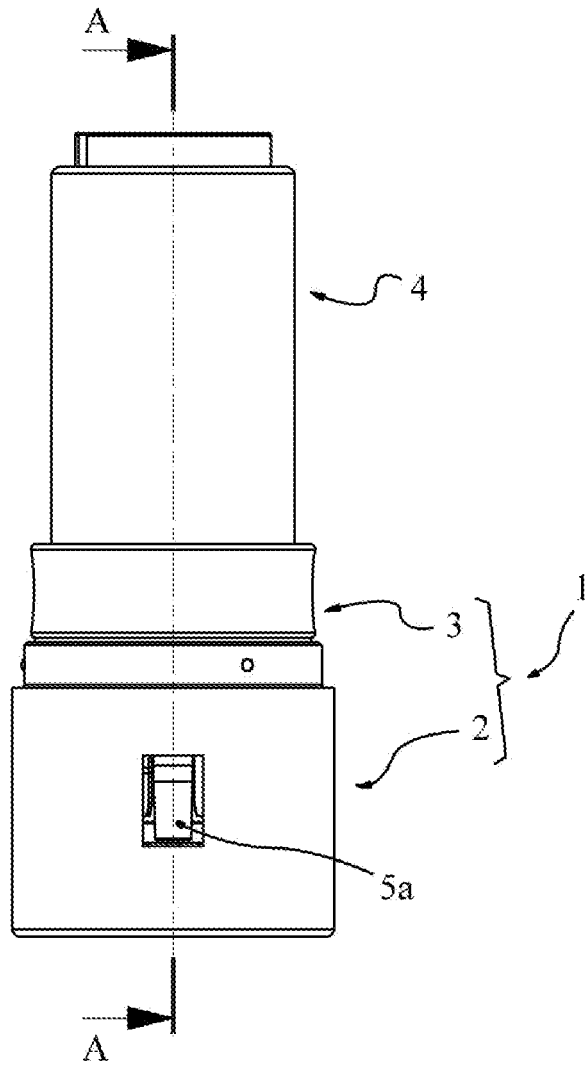
- est biseautée, le biseau étant dirigé vers la face intérieure de la paroi latérale du corps supérieur (2).
- [Revendication 6] Embase (1) selon la revendication 1 à 3, caractérisée en ce que la rainure de guidage est une rainure de guidage verticale (7b) orientée de manière parallèle à l'axe central (X, X').
- [Revendication 7] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le moyen de poussée est la circonférence de l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3).
- [Revendication 8] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le moyen de poussée est une rampe d'appui circonférentielle (9b), à savoir que l'extrémité inférieure de la paroi cylindrique du manchon supérieur (3) est biseautée, le biseau étant dirigé vers l'extérieur, à savoir en regard de la face intérieure de la paroi latérale du corps inférieur (2).
- [Revendication 9] Embase (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la patte flexible est une patte flexible basse (5b) dont son extrémité libre est dirigée à l'opposé de la paroi de fond, la rainure de guidage est une rainure de guidage verticale (7b) orientée de manière parallèle à l'axe central (X, X').
- [Revendication 10] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le manchon supérieur (3) comprend une découpe (12) débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3), à savoir destinée à déboucher en direction de la paroi de fond du corps inférieur (2).
- [Revendication 11] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la découpe (12) a une forme de L inversé, à savoir une découpe axiale (12a) débouchant vers l'extrémité inférieure du manchon supérieur (3) et se prolongeant par une seconde partie, matérialisée par une découpe transversale (12b), agencée perpendiculairement à la première partie, le moyen de poussée étant matérialisé par la face inférieure de la découpe transversale (12b).
- [Revendication 12] Embase (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la face inférieure de la découpe transversale (12b) est biseautée, formant une rampe d'appui transversale (9c) destinée à être mise sous contrainte contre la surface inférieure de la patte flexible basse (5b) lors du déverrouillage.
- [Revendication 13] Etui cosmétique comprenant un conditionnement extérieur (10) emmanché autour d'une embase (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, et une cartouche amovible (4) comprenant une rainure périphérique (6) apte à être engagée par l'extrémité libre d'une

patte flexible (5), ladite cartouche amovible (6) étant enchâssée dans l'embase (1).

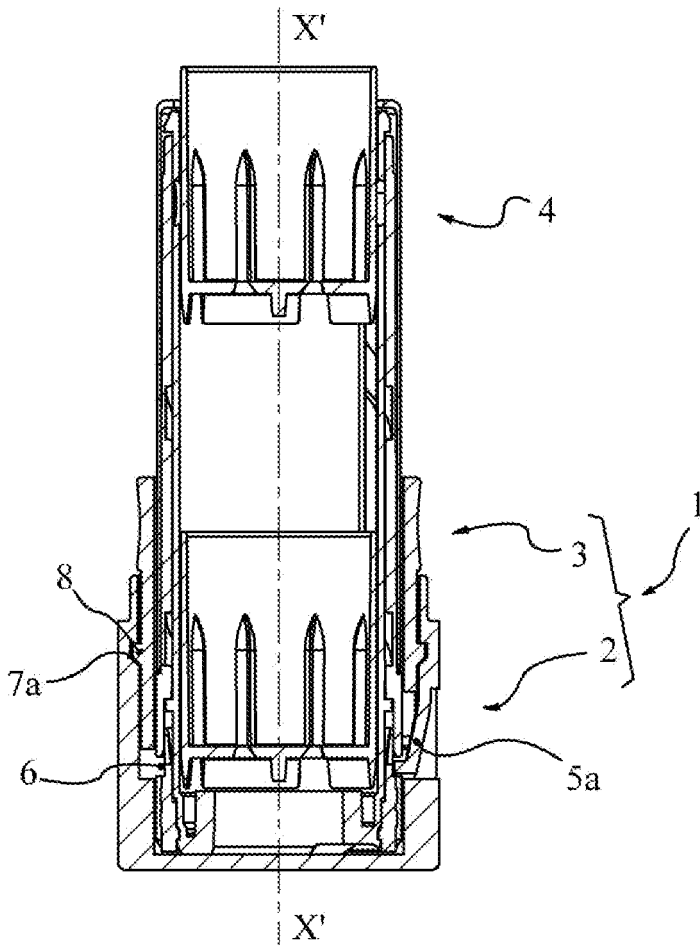
[Fig. 1]



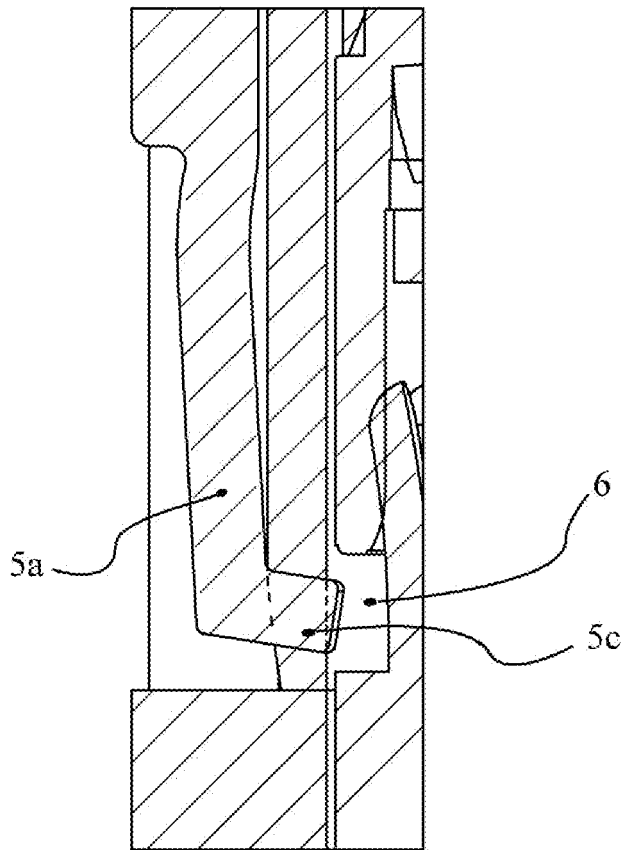
[Fig. 2]



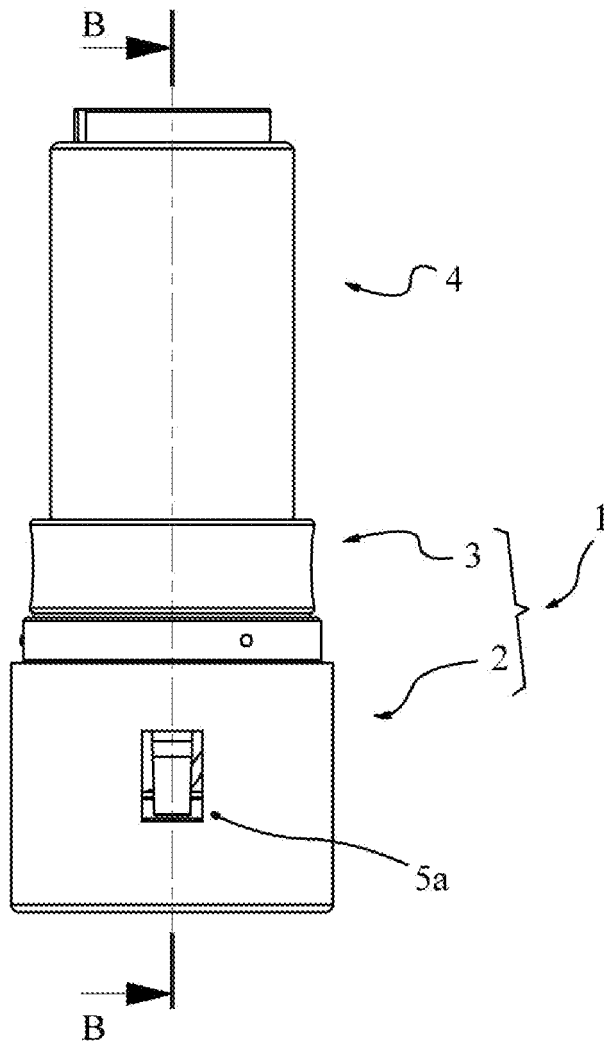
[Fig. 3]



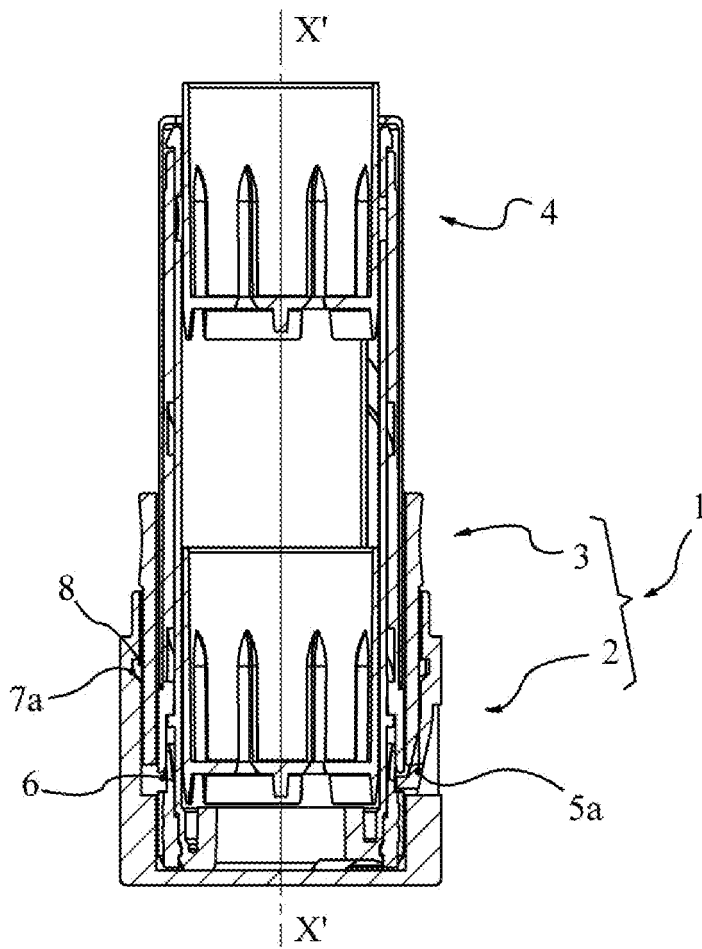
[Fig. 4]



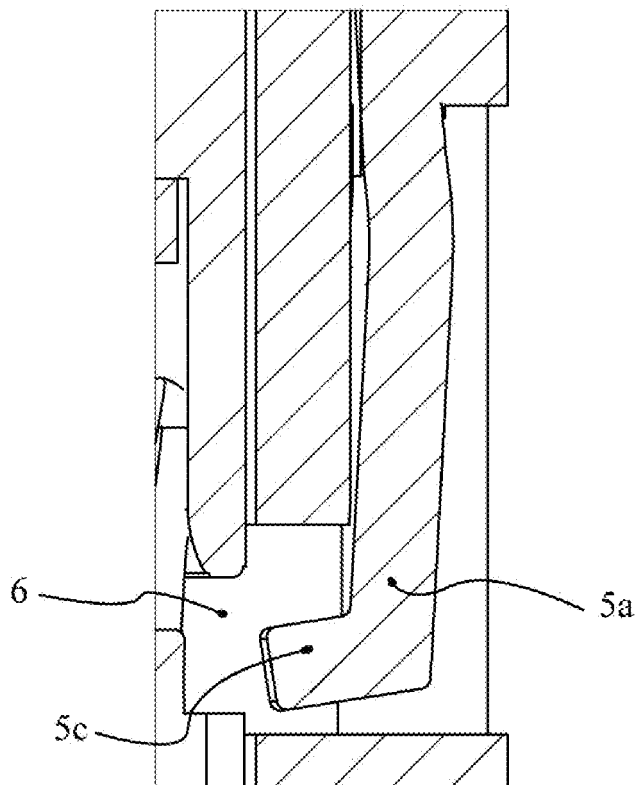
[Fig. 5]



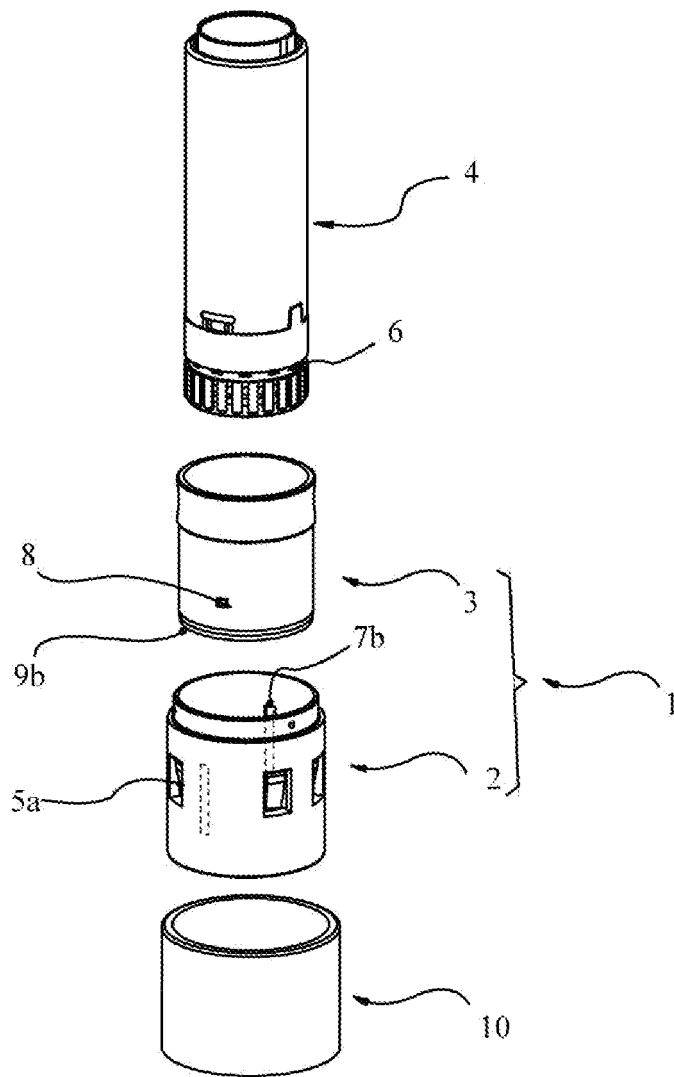
[Fig. 6]



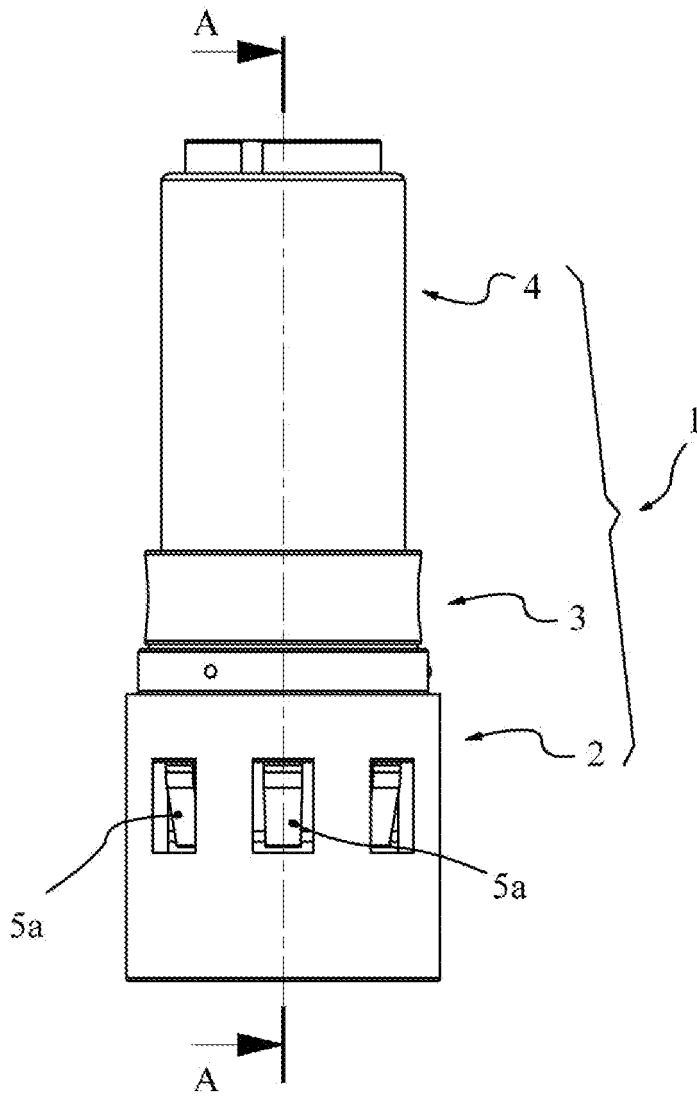
[Fig. 7]



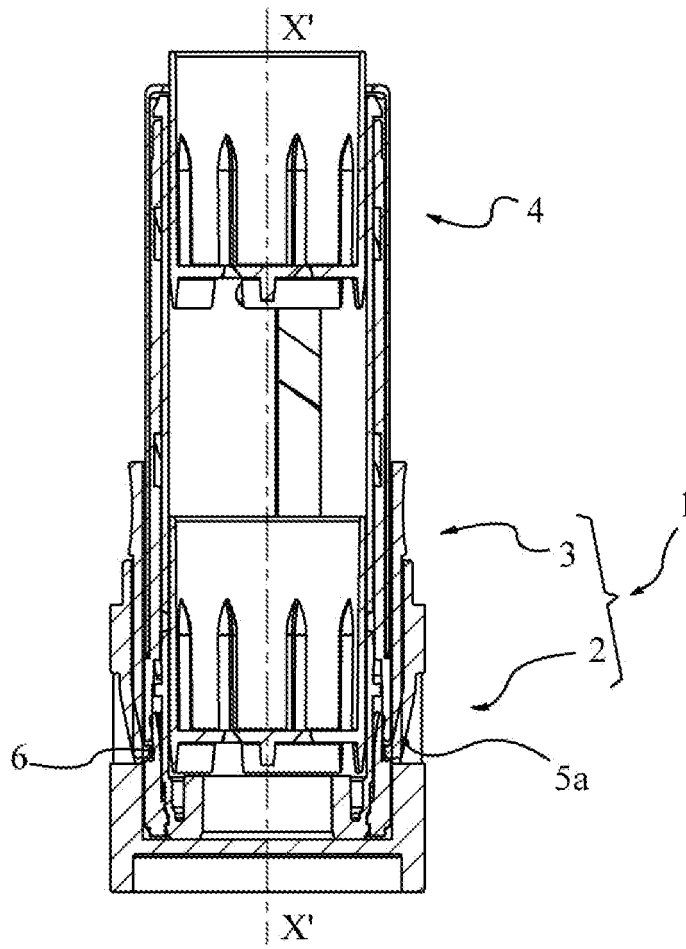
[Fig. 8]



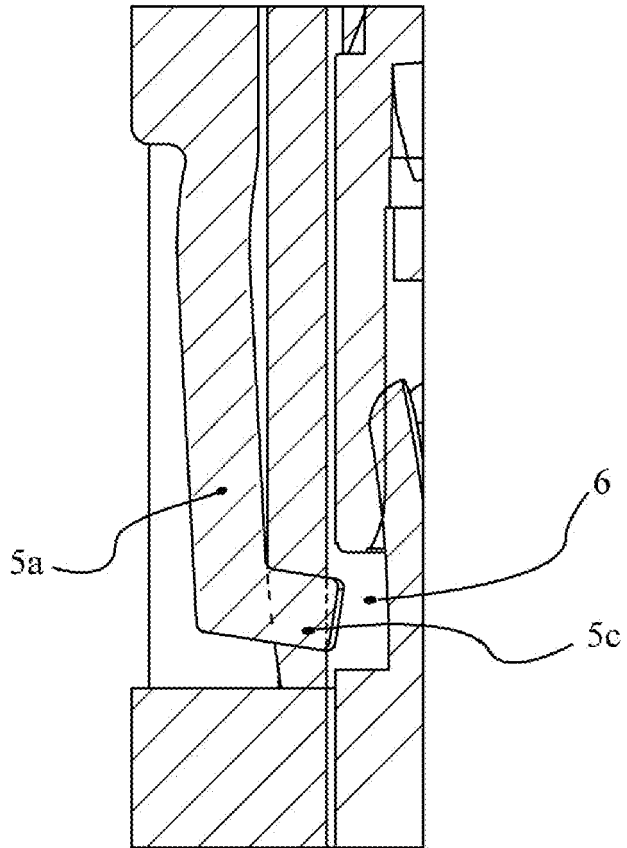
[Fig. 9]



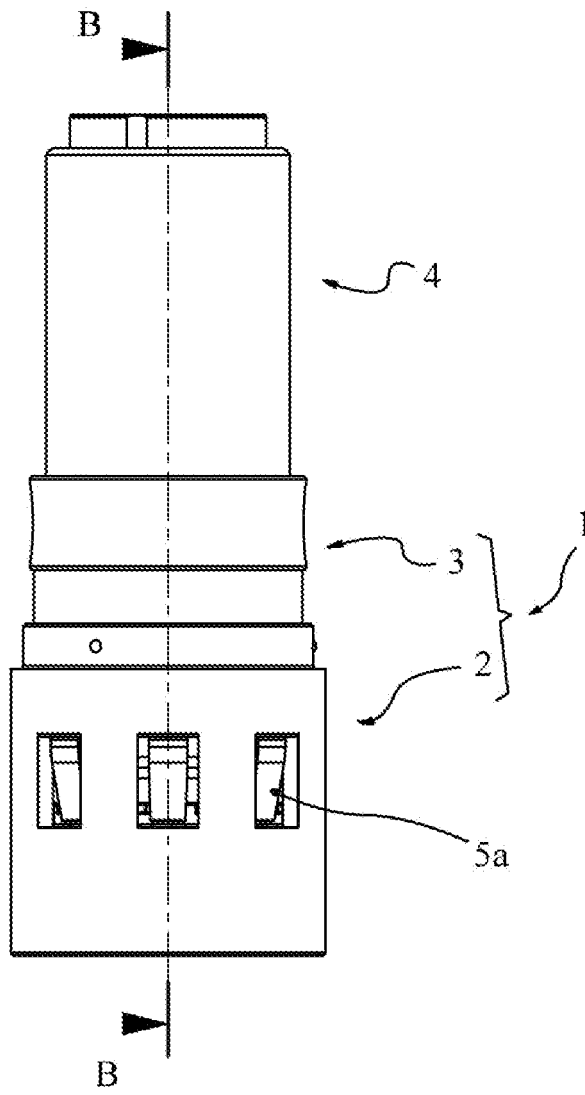
[Fig. 10]



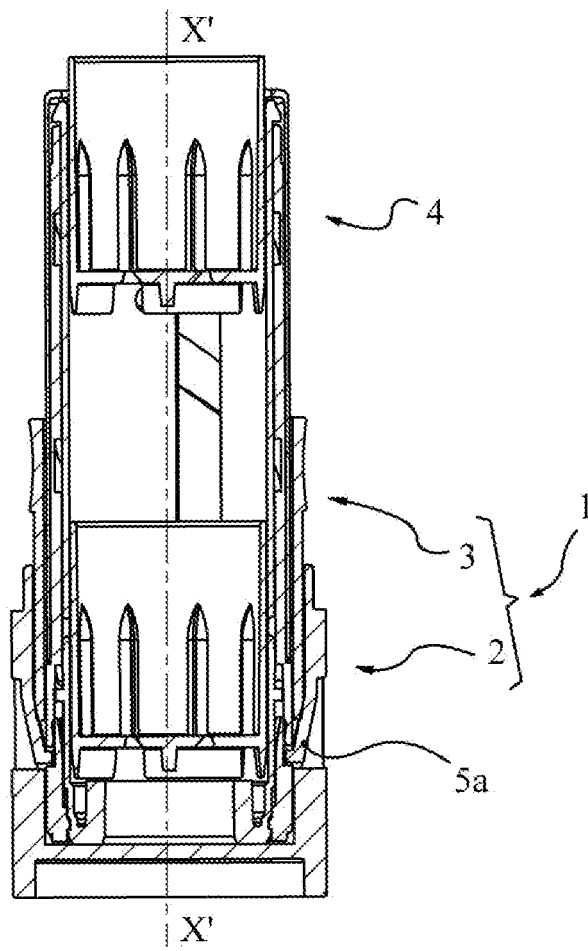
[Fig. 11]



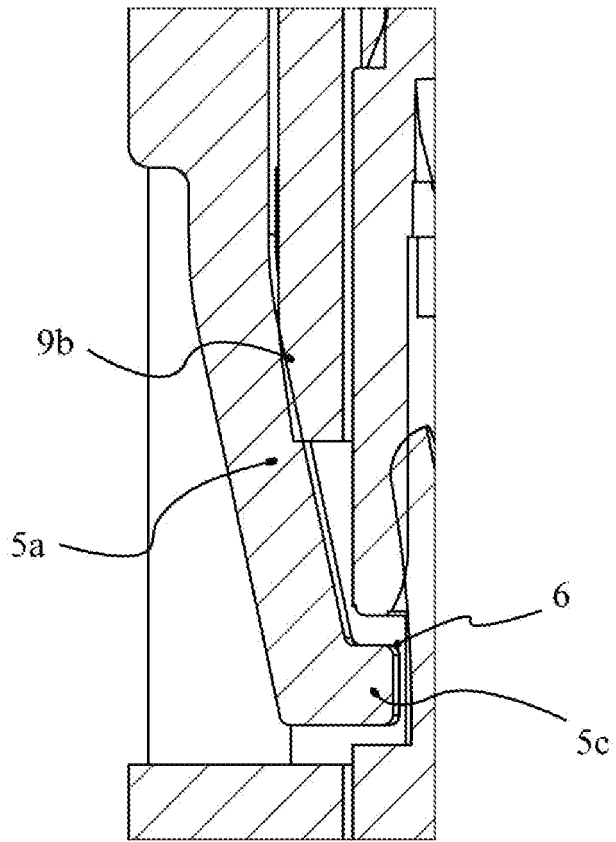
[Fig. 12]



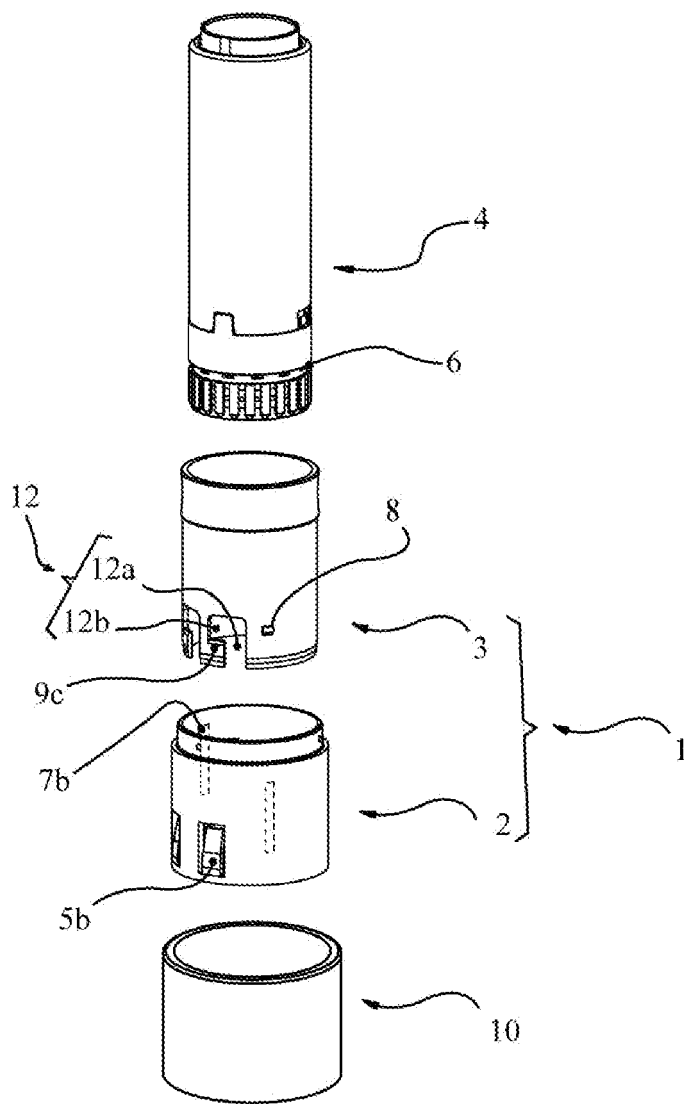
[Fig. 13]



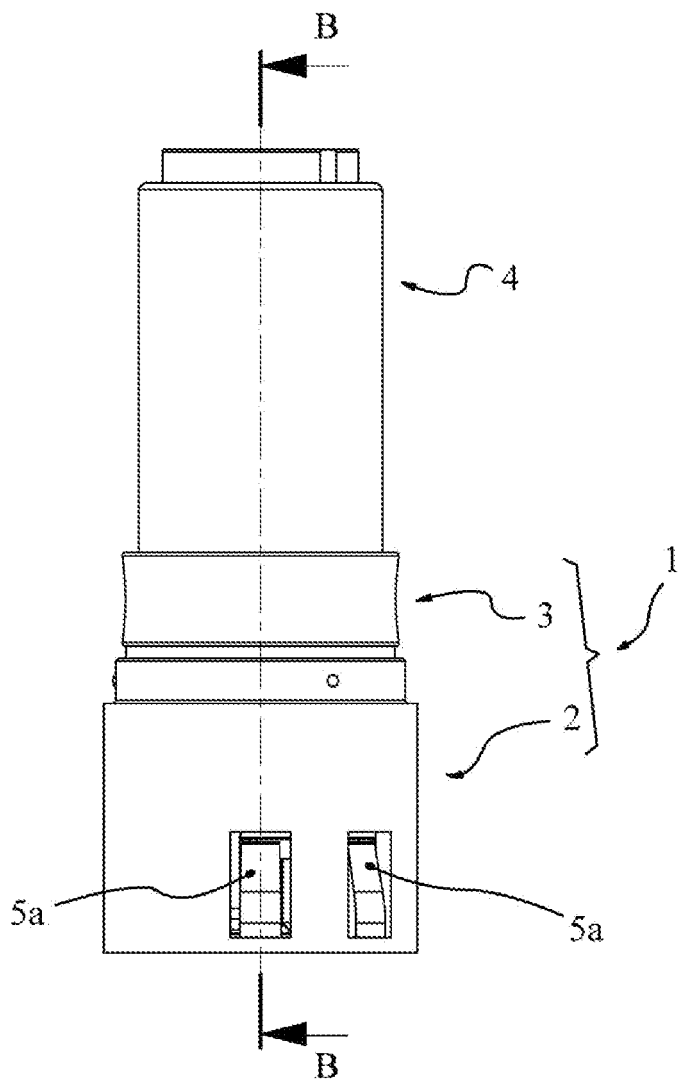
[Fig. 14]



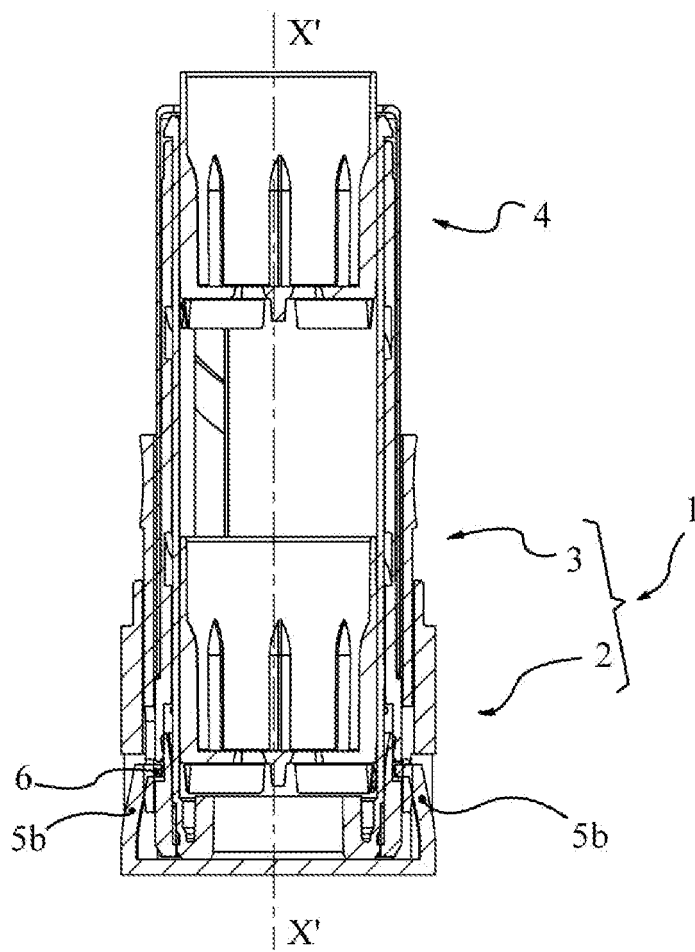
[Fig. 15]



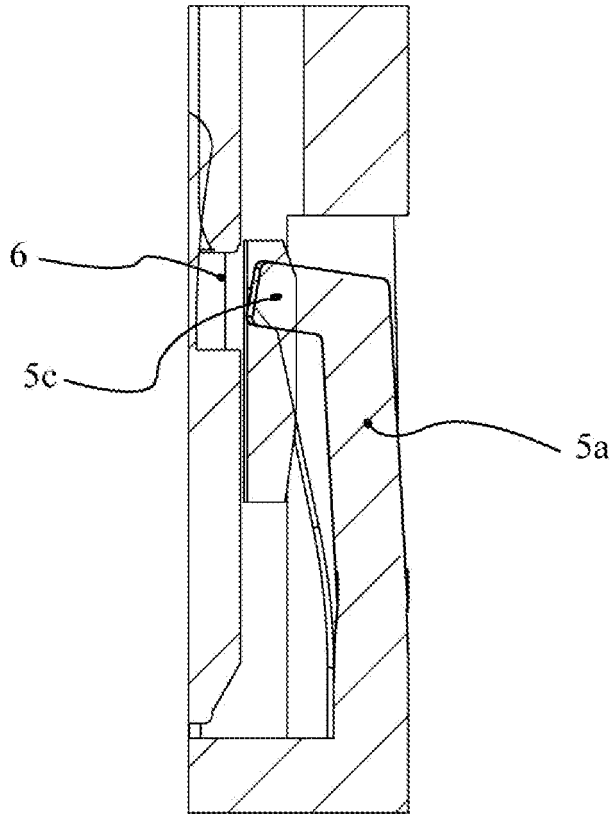
[Fig. 16]



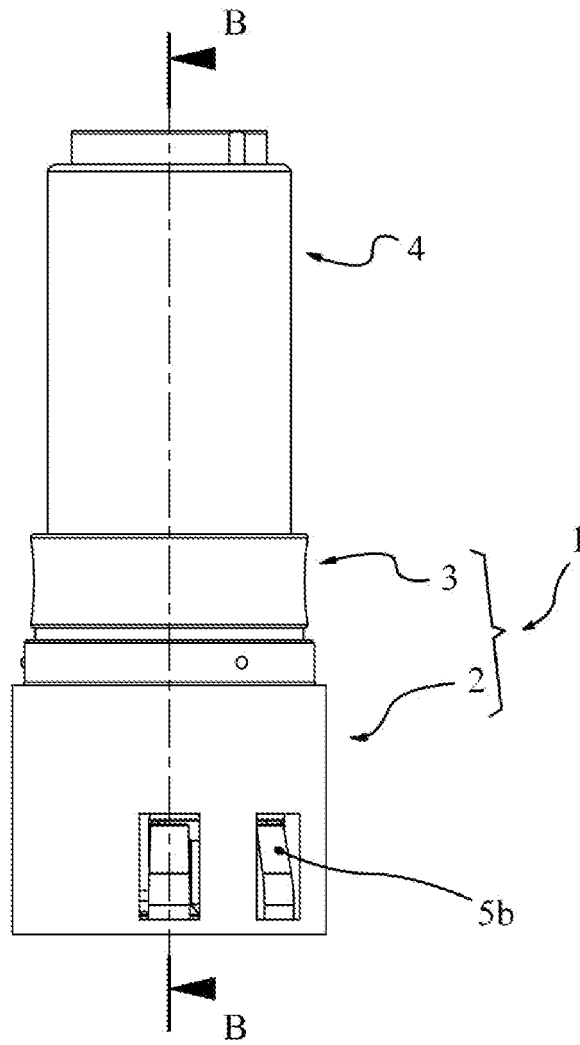
[Fig. 17]



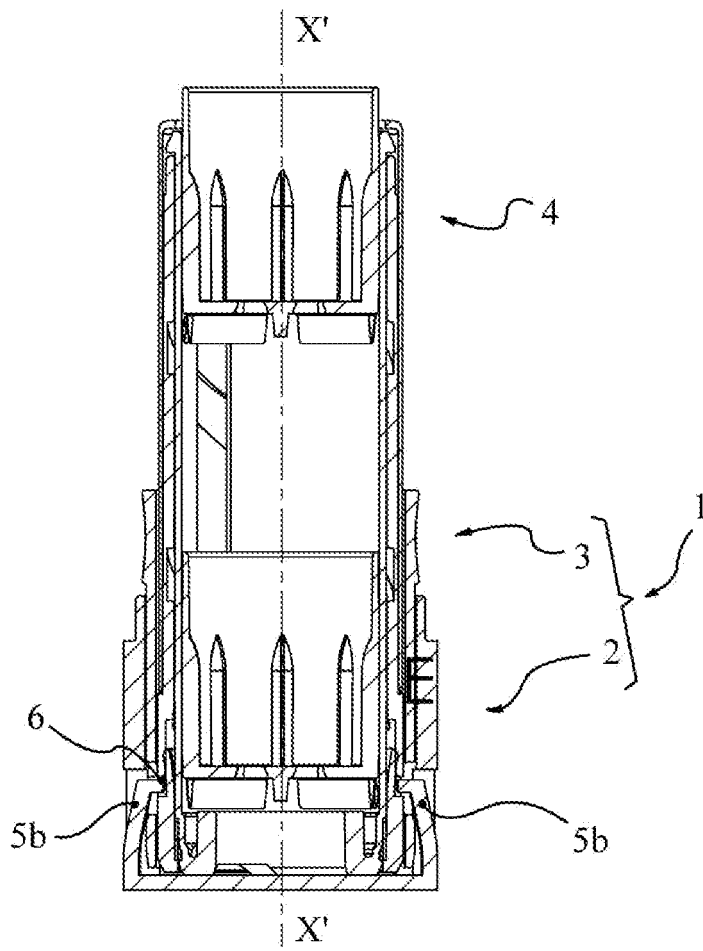
[Fig. 18]



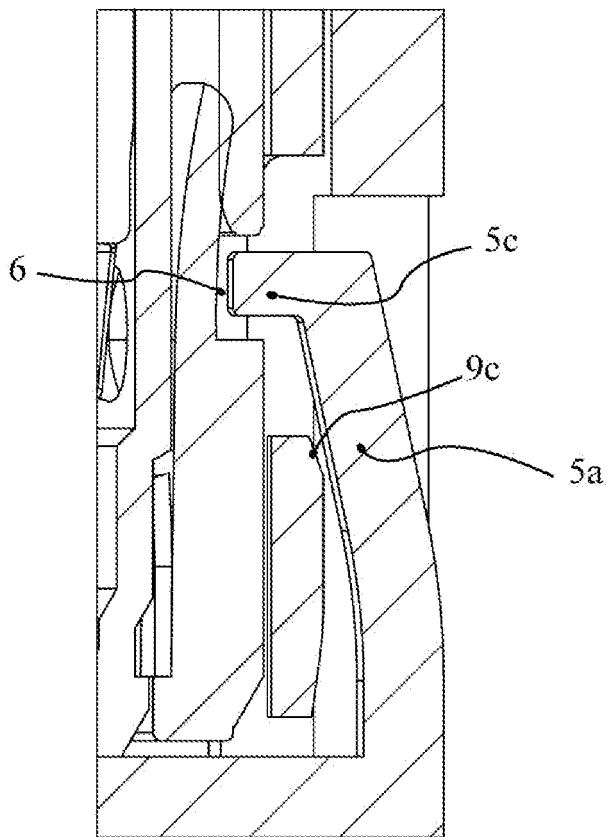
[Fig. 19]



[Fig. 20]



[Fig. 21]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 865426
FR 1902049

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	JP 2010 131279 A (KATSUSHIKA KK) 17 juin 2010 (2010-06-17) * figures 1-5b *	1-13	A45D40/00
A	EP 0 711 519 A1 (RISDON CORP [US]) 15 mai 1996 (1996-05-15) * figures 1-4 *	1-13	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 décembre 2019		Oliveras, Mariana	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1902049 FA 865426**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-12-2019**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2010131279 A	17-06-2010	JP 5311113 B2	09-10-2013
		JP 2010131279 A	17-06-2010

EP 0711519 A1	15-05-1996	AT 191621 T	15-04-2000
		CA 2156646 A1	09-05-1996
		DE 69516237 D1	18-05-2000
		DE 69516237 T2	10-08-2000
		EP 0711519 A1	15-05-1996
		ES 2147266 T3	01-09-2000
		US 5649777 A	22-07-1997
